



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2018

Exécutoire le :

Affichée le :

Visée le :

10 JUIL. 2018

10 JUIL. 2018

10 JUIL. 2018

FINANCES Budget Eau potable Créances irrécouvrables 2018

Monsieur le Président indique que le budget Eau Potable de Grand Lac fait apparaître que des créances n'ont pas pu être recouvrées.

Le comptable public demande l'admission en créances irrécouvrables et, par suite, la décharge du compte de gestion des sommes considérées.

Les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le comptable public justifiant soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs. Ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

Les titres ont été émis sur le budget Eau potable pour le règlement des consommations et abonnement. Ils se rapportent à :

N°	Débiteurs	Exercice	Montant de la créance	Imputation	Motif
1	BELAOUS Charles	2016	84,51	6542	Jugement de rétablissement personnel
2	EXERTIER Sophie	2015	72,78	6542	Jugement de rétablissement personnel
3	SARL LES RIZIERES ROYAL CHINA	2016 et 2017	634,93	6542	Certificat d'irrecouvrabilité
4	SAS OLIVIER CHERON	2017	305,30	6542	Certificat d'irrecouvrabilité
5	EURL DOMOKIT SAVOIES	2016 et 2017	20,89	6542	Certificat d'irrecouvrabilité
Total des admissions en non-valeurs			1 118,41		

Il convient d'autoriser l'inscription de cette somme en non-valeurs (article 6541) et en créances éteintes (article 6542), au chapitre 65, du budget EAU POTABLE sur l'exercice 2018.

Les crédits sont ouverts au budget 2018.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE les écritures ci-dessus détaillées.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2018

Le Président,
Dominique DORD

0.73 ARRIVÉE 048
- 9 AVR. 2013
TRESORERIE D'AIX-LES-BAINS
SAVOIE

THIERRY BOUVET
Mandataire Judiciaire

JEAN FRANCOIS GUYONNET
Mandataire Judiciaire

ANGÉLIQUE LETROSNE
DESS Administration des entreprises
Maîtrise Droit des affaires

AURÉLIEN DROUHARD
Master 2 Droit de l'entreprise

TIFFANY MILLERET
Master 2 Droit des affaires

TRESORERIE D'AIX LES BAINS
9 avenue Victoria
73100AIX LES BAINS

Affaire : LJ -SARL LES RIZIERES- 7354-004/34-TB/AD/CN
V/Réf. : TRESORERIE D'AIX LES BAINS-879

Chambéry, le 26 mars 2018

AVIS D'IRRECOUVRABILITE DE CREANCE

SIEGE SOCIAL :
ETUDE DE CHAMBERY

« L'AXIOME »
44 rue Charles Montreuil
BP 60219
73002 CHAMBERY CEDEX

✉ chambéry@bouvet-guyonnet.fr

☎ 04 79 62 62 14
☎ 04 79 62 01 99

ETUDE D'ANNECY

Parc Altaïs
60 rue Cassiopée
BP 89041
CHAVANOD
74990 ANNECY CEDEX 9

✉ annecy@bouvet-guyonnet.fr

☎ 04 50 88 38 26
☎ 04 50 88 38 27

CONSULTATION DES
DOSSIERS :
www.bouvet-guyonnet.fr



Date : 08/12/2017
N° FR039515-1

Messieurs,

Vous m'avez questionné pour connaître les perspectives d'avenir pour le recouvrement de votre créance à la Liquidation judiciaire de :

SARL LES RIZIERES
260 AVENUE DU GOLF
73420DRUMETTAZ CLARAFOND.
Siret : 78970737900028

L'actif disponible dans cette affaire ne permettra pas le règlement de votre créance :

Montant	Nature
4 621.47 €	Chirographaire

et je peux certifier par la présente son irrécouvrabilité totale et définitive, ce qui vous autorise, selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte au titre du présent exercice,
- d'autre part, conformément à l'article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la T.V.A. correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier et en fonction de son évolution quasi-certaine.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

!!! INFORMATION !!!
Suivi des dossiers et demande de certificats d'irrécouvrabilité en ligne sur www.bouvet-guyonnet.fr, « espace CREANCIERS », "nom de l'affaire", "créance avant jugement" votre créance et cliquer sur "certificat d'irrécouvrabilité"

Pour la SELARL



Le lundi 27 février 2017

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
TRÉSORERIE PRINCIPALE D'AIX-LES-BAINS
9 AVENUE VICTORIA
BP 452
73104 AIX-LES-BAINS CEDEX

ME. SELARL Etude BOUVET et GUYONNET
BP 60219
44, RUE CHARLES MONTREUIL
73002 CHAMBERY CEDEX

Téléphone 04 79 35 07 54
Télécopie 04 79 88 97 95
Mél. 1073048@dgfip.finances.gouv.fr

Références à rappeler : dossier N° 879
DATE DU REDRESSEMENT 07/02/2017
DATE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE 07/02/2017

Bordereau de déclaration des sommes dues à titre chirographaire et définitif par

**SARL LES RIZIERES
NEW CHINA II
260 AV DU GOLF
73420 DRUMETTAZ CLARAFOND**

Nature du titre ou de l'impôt / Rôle / Article	Date mise en recouvrement / émission	Montant	Acomptes payés	Reste dû
EAU ET ASSAINISSEMENT POUR SOLDE		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TLPE 2017 DRUMETTAZ CLARAFOND		1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
ASSAINISSEMENT 2016 CALB	13/09/2016	300,17 €	0,00 €	300,17 € ✓
EAU 2016 VIVIERS DU LAC	13/09/2016	381,80 €	0,00 €	381,80 € ✓
TLPE 2016 DRUMETTAZ CLARAFOND	08/12/2016	1 339,50 €	0,00 €	1 339,50 € ✓
Totaux		4 621,47 €	0,00 €	4 621,47 €

..... pièces jointes. Observations :
Néant

Le comptable



IR : impôt sur les revenu
CSG : contribution sociale généralisé
TH : taxe d'habitation TF : taxe foncière
TP : taxe professionnell IS : impôt sur les société
AF : amende fiscal IFA : imposition forfaitaire annuel
PEEC : participation des employeurs à l'effort de constructi
TR : titre RTV : redevance télévisio

VISIBLE POUR VALOIR ACCUSE DE RECEPTION,
ME. SELARL Etude BOUVET et GUYONNET
Le

06.03.2017

ETUDE BOUVET & GUYONNET
Mandataires Judiciaires Associés
L'Axiome BP 60219
44 rue Charles Montreuil
73002 CHAMBERY CEDEX
Tél. 04 79 62 62 14 - Fax 04 79 62 01 99
chambery@bouvnet-guyonnet.fr



21667 - EURL SAVOIE CHARPENTE BOIS 598 Route de la Serraz 73370 LE BOURGET-DU-LAC
Tribunal de Commerce de Chambéry - Liquidation Judiciaire - LJ
Juge-Commissaire : Monsieur Julien BOUCLY N° Greffe : 2015J00520

Ouv 24/11/2015

641-4 12/09/2016

Certificat d'irrecouvrabilité

TRESORERIE PRINCIPALE AIX LES
BAINS
9 AENUE VICTORIA
B.P. 452

Comme créancier du débiteur visé ci-dessus, vous m'avez demandé la situation de ce dossier, ainsi que les perspectives d'avenir, pour le recouvrement de votre créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure (Loi de Sauvegarde des Entreprises) et inscrite au passif. Malheureusement, l'actif disponible, dans cette affaire, ne permettra pas son règlement. En conséquence, je peux certifier, par la présente, l'irrecouvrabilité totale et définitive de votre créance, tant privilégiée que chirographaire d'un montant de :

313,47 €

SP
Pnvi
Chiro 313,47 € Chirographaire
Pnvi
A échar

ce qui vous autorise, dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte,
- d'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers et pour leur information, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier, avec son évolution quasi-certaine. La clôture n'étant pas différée en raison de l'existence d'une procédure de répartition en cours.

Stéphane GORRIAS





HL_RV103

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AIX LES BAINS, le 10/04/2018

TRES. AIX-LES-BAINS
9 AV VICTORIA CS 80452
73100 AIX LES BAINS

TRES. AIX-LES-BAINS
9 AV VICTORIA CS 80452
73100 AIX LES BAINS

Affaire suivie par Mlle Virginie ANTOINE
Téléphone : 04 79 35 07 54
Télécopie : 04 79 88 97 95
Mel: 1073048@dglfip.finances.gouv.fr

SAVOIE CHARPENTE BOIS
228 RUE PAUL GIDON
CHAMBERY
73000 CHAMBERY

N/REF : 1547878084

BORDEREAU DE SITUATION**DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 10/04/2018.

Le montant total dû s'élève à 189.82 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 80502 - REGIE ASSAINISSEMENT GRAND LAC						
2015-T- 79016640015-2	02/09/2015	VF2520815201596	100,92		100,92	
2015- 16493690015-	30/11/2015	Lettre de relance standard			100,92	
2016- 16493720015-	03/03/2016	Mise en demeure avant saisie standard			100,92	
2016- 16493680015-	13/04/2016	Mise en demeure avant saisie standard			100,92	
2017- 18456140815-	06/11/2017	Phase comminatoire facultative			100,92	
Total 2015 - T-79016640015			100,92	0,00	100,92	0,00
Total 2015			100,92	0,00	100,92	0,00
2016-T- 79022610015-2	01/04/2016	VF2918216300001	88,90		88,90	
2016- 16499400015-	23/06/2016	Lettre de relance standard			88,90	
2016- 16499430015-	26/07/2016	Mise en demeure avant saisie standard			88,90	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2017- 18456140615-	06/11/2017	Phase comminatoire facultative			88,90	
Total 2016 - T-79022610015			88,90	0,00	88,90	0,00
Total 2016			88,90	0,00	88,90	0,00
Total BC 80502			189,82	0,00	189,82	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					189,82	



22835 - EURL DOMOKIT SAVOIES 545 Rue de la Prairie - ZA de la Prairie 73420 VOGLANS
Tribunal de Commerce de Chambéry - Liquidation Judiciaire - LJ

Juge-Commissaire : Monsieur Denis LOEPER N° Greffe : 2016J00250

Ouv 28/06/2016

RJ=>LJ 03/10/2016

641-4 05/04/2017

Certificat d'irrecouvrabilité

TRESORERIE PRINCIPALE AIX LES
BAINS
9 AENUE VICTORIA
B.P. 452

Comme créancier du débiteur visé ci-dessus, vous m'avez demandé la situation de ce dossier, ainsi que les perspectives d'avenir, pour le recouvrement de votre créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure (Loi de Sauvegarde des Entreprises) et inscrite au passif. Malheureusement, l'actif disponible, dans cette affaire, ne permettra pas son règlement. En conséquence, je peux certifier, par la présente, l'irrecouvrabilité totale et définitive de votre créance, tant privilégiée que chirographaire d'un montant de :

100,00 €

SP
Prvt
Chiro 100,00 € Chirographaire
Prvt
A échoir

ce qui vous autorise, dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte,
- d'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers et pour leur information, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier, avec son évolution quasi-certaine. La clôture n'étant pas différée en raison de l'existence d'une procédure de répartition en cours.

Stéphane GORRIAS





HL_RV103

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AIX LES BAINS, le 10/04/2018

TRES. AIX-LES-BAINS
9 AV VICTORIA CS 80452
73100 AIX LES BAINS

TRES. AIX-LES-BAINS
9 AV VICTORIA CS 80452
73100 AIX LES BAINS

Affaire suivie par Mme Virginie ANTOINE
Téléphone : 04 79 35 07 54
Télécopie : 04 79 88 97 95
Mél: t073048@dgfip.finances.gouv.fr

DOMOKIT SAVOIES
228 RUE PAUL GIDON
73000 CHAMBERY

N/REF : 1547875851

BORDEREAU DE SITUATION DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE

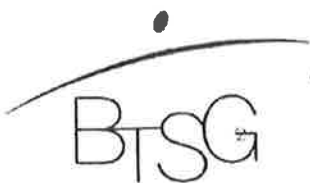
Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 10/04/2018.

Le montant total dû s'élève à 80.68 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 80501 - REGIE EAU GRAND LAC						
2017-R-244-723-1	07/11/2017	Titre 89 Rôle 244 EAU	17,74		17,74	
2017-R-244-723-3	07/11/2017	Titre 89 Rôle 244 POLLUTION	2,03		19,77	
2017-R-244-723-4	07/11/2017	Titre 89 Rôle 244 MODERNISATION	1,12		20,89	
2017-18593661415-	22/12/2017	Lettre de relance standard			20,89	
Total 2017 - R-244-723			20,89	0,00	20,89	0,00
Total 2017			20,89	0,00	20,89	0,00
Total BC 80501			20,89	0,00	20,89	
BC 80502 - REGIE ASSAINISSEMENT GRAND LAC						
2016-T-79021880015-2	24/09/2016	VI:1315816200915	46,42		46,42	
2017-17014694415-	04/04/2017	Lettre de relance standard			46,42	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N° piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2017- 17402401215-	05/05/2017	Mise en demeure avant saisie standard			46,42	
2017- 18401620215-	13/10/2017	Phase comminatoire facultative			46,42	
Total 2016 - T-79021880015			46,42	0,00	46,42	0,00
Total 2016			46,42	0,00	46,42	0,00
2017-R- 80501244-723-	07/11/2017	Titre 477 Rôle 80501244 ASSAINISSEMENT	13,37		13,37	
2017- 18593661215-	22/12/2017	Lettre de relance standard			13,37	
Total 2017 - R-80501244-723			13,37	0,00	13,37	0,00
Total 2017			13,37	0,00	13,37	0,00
Total BC 80502			59,79	0,00	59,79	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					80,68	



26880 - SAS OLIVIER CHERON 85 rue du Biolay 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

Tribunal de Commerce de Chambéry - Liquidation Judiciaire - LJ

Juge-Commissaire : Monsieur Denis LOEPER N° Greffe : 2017J00349

Ouv 24/10/2017

Certificat d'irrecouvrabilité

TRESORERIE PRINCIPALE AIX LES
BAINS
9 AENUE VICTORIA
B.P. 452

Comme créancier du débiteur visé ci-dessus, vous m'avez demandé la situation de ce dossier, ainsi que les perspectives d'avenir, pour le recouvrement de votre créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure (Loi de Sauvegarde des Entreprises) et inscrite au passif. Malheureusement, l'actif disponible, dans cette affaire, ne permettra pas son règlement. En conséquence, je peux certifier, par la présente, l'irrecouvrabilité totale et définitive de votre créance, tant privilégiée que chirographaire d'un montant de :

338,20 €

SP
Provi
Chiro 338,20 € Chirographaire
Provi
A échoir

ce qui vous autorise, dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte,
- d'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers et pour leur information, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier, avec son évolution quasi-certaine. La clôture n'étant pas différée en raison de l'existence d'une procédure de répartition en cours.

Clément THIERRY





22835 - EURL DOMOKIT SAVOIES 545 Rue de la Prairie - ZA de la Prairie 73420 VOGLANS
Tribunal de Commerce de Chambéry - Liquidation Judiciaire - LJ
Juge-Commissaire : Monsieur Denis LOEPER N° Greffe : 2016J00250

Ouv 28/06/2016

RJ=>LJ 03/10/2016

641-4 05/04/2017

Certificat d'irrecouvrabilité

TRESORERIE PRINCIPALE AIX LES
BAINS
9 AENUE VICTORIA
B.P. 452

Comme créancier du débiteur visé ci-dessus, vous m'avez demandé la situation de ce dossier, ainsi que les perspectives d'avenir, pour le recouvrement de votre créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure (Loi de Sauvegarde des Entreprises) et inscrite au passif. Malheureusement, l'actif disponible, dans cette affaire, ne permettra pas son règlement. En conséquence, je peux certifier, par la présente, l'irrecouvrabilité totale et définitive de votre créance, tant privilégiée que chirographaire d'un montant de :

100,00 €

SP
Pnvi
Chiro 100,00 € Chirographaire
Pnvi
A échoir

ce qui vous autorise, dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte,
- d'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers et pour leur information, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier, avec son évolution quasi-certaine. La clôture n'étant pas différée en raison de l'existence d'une procédure de répartition en cours.

Stéphane GORRIAS





HL_RV103

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AIX LES BAINS, le 10/04/2018

TRES. AIX-LES-BAINS
9 AV VICTORIA CS 80452
73100 AIX LES BAINSTRES. AIX-LES-BAINS
9 AV VICTORIA CS 80452
73100 AIX LES BAINSAffaire suivie par Mme Virginie ANTOINE
Téléphone : 04 79 35 07 54
Télécopie : 04 79 88 97 95
Mcl: t073048@dgfip.finances.gouv.frDOMOKIT SAVOIES
228 RUE PAUL GIDON
73000 CHAMBERY

N/REF : 1547875851

**BORDEREAU DE SITUATION
DES PRODUITS LOCAUX NON SOLDES DUS A LA TRESORERIE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après la situation de votre compte, arrêtée à la date du 10/04/2018.

Le montant total dû s'élève à 80.68 €.

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°pièce/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
BC 80501 - REGIE EAU GRAND LAC						
2017-R-244- 723-1	07/11/2017	Titre 89 Rôle 244 EAU	17,74		17,74	
2017-R-244- 723-3	07/11/2017	Titre 89 Rôle 244 POLLUTION	2,03		19,77	
2017-R-244- 723-4	07/11/2017	Titre 89 Rôle 244 MODERNISATION	1,12		20,89	
2017- 18593661415-	22/12/2017	Lettre de relance standard			20,89	
Total 2017 - R-244-723			20,89	0,00	20,89	0,00
Total 2017			20,89	0,00	20,89	0,00
Total BC 80501			20,89	0,00	20,89	
BC 80502 - REGIE ASSAINISSEMENT GRAND LAC						
2016-T- 79021880015-2	24/09/2016	VE1315816200915	46,42		46,42	
2017- 17014694415-	04/04/2017	Lettre de relance standard			46,42	

REFERENCES			SITUATION COMPTABLE			
Exercice - N°piece/acte	Date	Objet	Sommes dues (Ppal et frais)	Recouvrements	Reste dû (Ppal et frais)	Dont frais restant dus
2017- 17402401215-	05/05/2017	Mise en demeure avant saisie standard			46,42	
2017- 18401620215-	13/10/2017	Phase comminatoire facultative			46,42	
Total 2016 - T-79021880015			46,42	0,00	46,42	0,00
Total 2016			46,42	0,00	46,42	0,00
2017-R- 80501244-723-	07/11/2017	Titre 477 Rôle 80501244 ASSAINISSEMENT	13,37		13,37	
2017- 18593661215-	22/12/2017	Lettre de relance standard			13,37	
Total 2017 - R-80501244-723			13,37	0,00	13,37	0,00
Total 2017			13,37	0,00	13,37	0,00
Total BC 80502			59,79	0,00	59,79	
TOTAL GENERAL RESTANT DU					80,68	



26880 - SAS OLIVIER CHERON 85 rue du Biolay 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND
Tribunal de Commerce de Chambéry - Liquidation Judiciaire - LJ
Juge-Commissaire : Monsieur Denis LOEPER N° Greffe : 2017J00349

Ouv 24/10/2017

Certificat d'irrecouvrabilité

TRESORERIE PRINCIPALE AIX LES
BAINS
9 AENUE VICTORIA
B.P. 452

Comme créancier du débiteur visé ci-dessus, vous m'avez demandé la situation de ce dossier, ainsi que les perspectives d'avenir, pour le recouvrement de votre créance née antérieurement à l'ouverture de la procédure (Loi de Sauvegarde des Entreprises) et inscrite au passif. Malheureusement, l'actif disponible, dans cette affaire, ne permettra pas son règlement. En conséquence, je peux certifier, par la présente, l'irrecouvrabilité totale et définitive de votre créance, tant privilégiée que chirographaire d'un montant de :

785,31 €

SP
Priv
Chiro 785,31 € Chirographaire
Priv
A déduire

ce qui vous autorise, dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte,
- d'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers et pour leur information, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier, avec son évolution quasi-certaine. La clôture n'étant pas différée en raison de l'existence d'une procédure de répartition en cours.

Clément THIERRY



0.73 ARRIVÉE 048
- 9 AVR. 2013
TRESORERIE d'AIX-LES-BAINS
SAVOIE

THIERRY BOUVET
Mandataire Judiciaire

JEAN FRANCOIS GUYONNET
Mandataire Judiciaire

ANGÉLIQUE LETROSNE
DESS Administration des entreprises
Maîtrise Droit des affaires

AURÉLIEN DROUHARD
Master 2 Droit de l'entreprise

TIFFANY MILLERET
Master 2 Droit des affaires

TRESORERIE D'AIX LES BAINS

9 avenue Victoria

73100AIX LES BAINS

Affaire : LJ -SARL LES RIZIERES- 7354-004/34-TB/AD/CN
V/Réf. : TRESORERIE D'AIX LES BAINS-879

Chambéry, le 26 mars 2018

AVIS D'IRRECOUVRABILITE DE CREANCE

Messieurs,

Vous m'avez questionné pour connaître les perspectives d'avenir pour le recouvrement de votre créance à la Liquidation judiciaire de :

SARL LES RIZIERES
260 AVENUE DU GOLF
73420DRUMETTAZ CLARAFOND.
Siret : 78970737900028

L'actif disponible dans cette affaire ne permettra pas le règlement de votre créance ;

Montant

Nature

4 621.47 €

Chirographaire

et je peux certifier par la présente son irrécouvrabilité totale et définitive, ce qui vous autorise, selon votre statut fiscal :

- d'une part, à passer votre créance en perte au titre du présent exercice,
- d'autre part, conformément à l'article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la T.V.A. correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier et en fonction de son évolution quasi-certaine.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la SELARL

!!! INFORMATION !!!

Suivi des dossiers et demande de certificats d'irrécouvrabilité en ligne sur www.bouvet-guyonnet.fr, « espace CREANCIERS », "nom de l'affaire", "créance avant jugement" votre créance et cliquer sur "certificat d'irrécouvrabilité"

SIEGE SOCIAL :
ETUDE DE CHAMBERY

« L'AXIOME »
44 rue Charles Montreuil
BP 60219
73002 CHAMBERY CEDEX

✉ chambery@bouvet-guyonnet.fr

☎ 04 79 62 62 14
☎ 04 79 62 01 99

ETUDE D'ANNECY

Parc Altaïs
60 rue Cassiopée
BP 89041
CHAVANOD
74990 ANNECY CEDEX 9

✉ annecy@bouvet-guyonnet.fr

☎ 04 50 88 38 26
☎ 04 50 88 38 27

CONSULTATION DES
DOSSIERS:
www.bouvet-guyonnet.fr



Date : 06/12/2017

N° FR039519-1

RCS CHAMBERY - SIRET 513981589 00015 - SELARL au Capital de 128 000 €



Le lundi 27 février 2017

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
TRESORERIE PRINCIPALE D'AIX-LES-BAINS
9 AVENUE VICTORIA
BP 602
73104 AIX LES BAINS CEDEX

ME. SELARL Etude BOUVET et GUYONNET
BP 60219
44, RUE CHARLES MONTREUIL
73002 CHAMBERY CEDEX

Téléphone 04 79 35 07 54
Télécopie 04 79 88 97 95
Mél. 1073048@dgfip.finances.gouv.fr

Références à rappeler : dossier N° 879
DATE DU REDRESSEMENT 07/02/2017
DATE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE 07/02/2017

Bordereau de déclaration des sommes dues à titre chirographaire et définitif par

SARL LES RIZIERES
NEW CHINA II
260 AV DU GOLF
73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

Nature du titre ou de l'impôt / Rôle / Article	Date mise en recouvrement / émission	Montant	Acomptes payés	Reste dû
EAU ET ASSAINISSEMENT POUR SOLDE		1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TLPE 2017 DRUMETTAZ CLARAFOND		1 600,00 €	0,00 €	1 600,00 €
ASSAINISSEMENT 2016 CALB	13/09/2016	300,17 €	0,00 €	300,17 € ✓
EAU 2016 VIVIERS DU LAC	13/09/2016	381,80 €	0,00 €	381,80 € ✓
TLPE 2016 DRUMETTAZ CLARAFOND	08/12/2016	1 339,50 €	0,00 €	1 339,50 € ✓
Totaux		4 621,47 €	0,00 €	4 621,47 €

..... pièces jointes. Observations :
Néant

Le comptable



IR : impôt sur les revenu
CSC : contribution sociale généralisé
TH : taxe d'habitation TF : taxe foncière
TP : taxe professionnell IS : impôt sur les société
AF : amende fiscal IFA : imposition forfaitaire annuel
PEEC : participation des employeurs à l'effort de constructi
TR : titre RTV : redevance télévisio

VISIBLE POUR VALOIR ACCUSE DE RECEPTION,
ME. SELARL Etude BOUVET et GUYONNET
Lo

06.03.2017

ETUDE BOUVET & GUYONNET
Mandataires Judiciaires Associés
L'Axiome BP 60219
44 rue Charles Montreuil
73002 CHAMBERY CEDEX
Tél. 04 79 62 62 14 - Fax 04 79 62 01 99
chambery@bouvel-guyonnet.fr



Véronique PEY-HARVEY

1750, route de Riottier - 69400 Limas
Tél. 04 74 09 44 00 - Fax. 04 74 62 14 30

Adresse postale :

BP 30230 - 69658 Villefranche sur Saône Cedex

**TP TRÉSORERIE D'AIX LES BAINS
9 AVENUE VICTORIA
BP 452
73104 AIX LES BAINS CEDEX**

Objet :

SAS M2SM *X-PRICE*
ZI Du Bois Baron
Rue Paul Berthoud
69220 BELLEVILLE

LIMAS, le 23 avril 2018

Affaire : 21902/2014RJ0150
VPH/BM

n° RCS/RM : 509026183

Jugement d'ouverture : 23/10/2014
Liquidation Judiciaire : 23/07/2015

VRéf. : 802

Madame, Monsieur,

Comme créancier du débiteur visé en marge, vous m'avez demandé la situation de l'affaire, ainsi que les perspectives d'avenir pour le recouvrement de votre créance.

Malheureusement, l'actif disponible dans cette affaire, ne permettra pas le règlement même partiel de votre créance et, en tant que Liquidateur, je peux certifier par la présente, l'irrecouvrabilité de votre créance totale et définitive, ce qui vous autorise dans la mesure et selon votre statut fiscal :

- D'une part à passer votre créance en perte au titre du présent exercice,
- D'autre part, conformément à l'Article 272 du Code Général des Impôts, à obtenir l'imputation de la TVA correspondant à votre créance impayée.

La présente, conçue dans l'intérêt des créanciers et pour leur information, est établie dans le cadre et selon la situation actuelle du dossier avec son évolution quasi-certaine.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Véronique PEY-HARVEY



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 5 juillet 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
ENTRELACS	Claude GIROUD
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 98 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (20 présents et 25 votants).

Acte à classer**d2443**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-07-10T11-49-57.00 (MI211779930)**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180705-d2443-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Finances - Budget Eau Potable - Créances irrécouvrables
2018**Date de décision :** 05/07/2018**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.5. Tarification eau et assainissement**Acte :** 2 DELIB FINANCES - Non-valeurs **Multicanal :** Non
AEP 2018.PDF**Pièces jointes :**20180705 80501 DOMOKIT Type PJ : 70_DE - Délibération
CHINA certificat irrecouvrabilite.PDF20180705 80501 OLIVIER Type PJ : 70_DE - Délibération
CHERON certificat irrecouvrabilite.PDF20180705 80501 ROYAL Type PJ : 70_DE - Délibération
CHINA certificat irrecouvrabilite.PDF20180705 80502 CHARPEN Type PJ : 70_DE - Délibération
CHINA certificat irrecouvrabilite.PDF20180705 80502 DOMOKIT Type PJ : 70_DE - Délibération
CHINA certificat irrecouvrabilite.PDF20180705 80502 OLIVIER Type PJ : 70_DE - Délibération
CHERON certificat irrecouvrabilite.PDF20180705 80502 ROYAL Type PJ : 70_DE - Délibération
CHINA certificat irrecouvrabilite.PDF20180705 80502 X PRICE Type PJ : 70_DE - Délibération
CHINA certificat irrecouvrabilite.PDFBureau 2018-07-05 - Page de garde.PDF **Type PJ :** 70_DE - Délibération**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/07/18 à 11:49

Par **COSTA DE BEAUREGARD Estelle****Transmis**

Date 10/07/18 à 11:50

Par **COSTA DE BEAUREGARD Estelle****Accusé de réception**

Date 10/07/18 à 11:54